Saint-Léger en Gaume

INFOCOMMUNE

Faites du miel

21 septembre 2008

SOMMAIRE

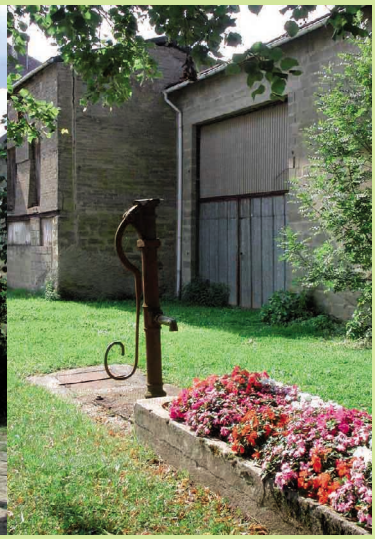
- Vie communale
- Environnement
- Jeunesse
- Vie sportive
- Patrimoine
- Vie touristique
- Vie culturelle
- Vie sociale
- Nos joies, nos peines
- Chronique léodegarienne

SEPTEMBRE 2008
N°90

BULLETIN COMMUNAL D'INFORMATION TRIMESTRIEL







LE MOT DU BOURGMESTRE

Mesdames et Messieurs,
Chers Léodégariens,

Dans les pages de notre dernier bulletin d'information, les sociétés de musique mettaient en exergue leurs jeunes musiciens. Cette fois, c'est le Patro Saint-Louis qui se présente.

S'occuper de jeunes enfants tous les dimanches afin de leur faire passer un après-midi agréable demande beaucoup de préparation. Je profite donc de l'occasion pour féliciter tous les jeunes dirigeants de ce mouvement de jeunesse.

N'hésitez pas à nous informer, si vous avez connaissance d'une ou d'un de nos concitoyens qui mérite d'être mis à l'honneur, dans l'une ou l'autre discipline, afin que nous puissions participer à sa réussite.

Dans un tout autre domaine, j'ai le plaisir de vous informer que nous réserverons désormais un chapitre pour vous présenter succinctement les principales décisions prises lors des conseils communaux.

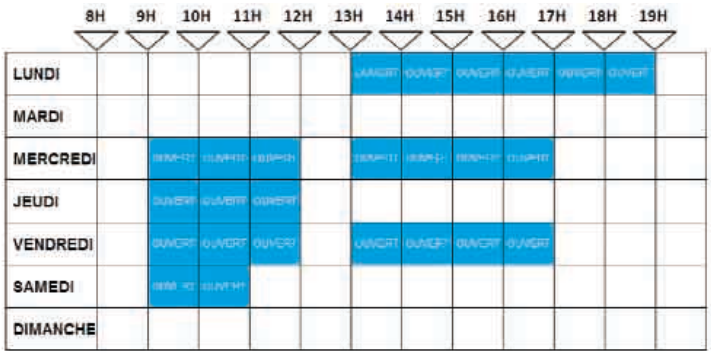
Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une bonne lecture.

A. RONGVAUX,
Votre Bourgmestre

VIE COMMUNALE



1. Heures d'ouverture de la maison communale





Monsieur le Bourgmestre de Saint-Léger
Rue du Château, 19
B-6747 SAINT-LEGER



Tél : +32 (0)63/23.92.94
Fax : +32 (0)63/23.95.82



www.saint-leger.be
commune.saint-leger@publilink.be

2. La vie communale en bref

Nous vous rappelons que les séances du Conseil communal sont ouvertes au public et qu'il vous est loisible d'obtenir, par courrier ou par mail, les dates des séances et la liste des points qui y seront discutés.

Depuis le mois de janvier 2008, le Conseil communal a pris les décisions suivantes :

Le 31 janvier, le Conseil communal a :

- décidé de l'extension des locaux scolaires à Meix-le-Tige (construction de 3 classes) : construction d'une salle de sports, d'un réfectoire et d'un préau et fixé les conditions de passation du marché de travaux,
- voté un douzième provisoire au Budget 2008,
- décidé l'octroi d'avantages sociaux pour l'année 2008,
- introduit une demande de subsides dans le cadre du Dossier UREBA (Utilisation Rationnelle de l'Energie dans les Bâtiments),
- voté une convention de collaboration entre la Commune d'Aubange et Saint-Léger dans le cadre de la politique de sécurité et de l'approche de la délinquance juvénile du gouvernement fédéral,
- dans le cadre de la demande de permis de bâtir de Monsieur et Madame THIRY-PASHO (construction d'une habitation) :
 - pris connaissance du résultat de l'enquête publique et
 - décidé de l'incorporation dans le domaine public de la voirie d'une bande de terrain à céder gratuitement à la Commune de Saint-Léger,
- dans le cadre de la demande de permis de lotir de Monsieur et Madame LEONARD-GODARD, Au Pré des Seigneurs à Meix-le-Tige :
 - pris connaissance du résultat de l'enquête publique,
 - décidé de l'incorporation dans le domaine public de la voirie d'une zone de terrain à céder gratuitement à la Commune de Saint-Léger,
 - donné un avis favorable sur la modification du tracé de la voirie communale existante,
 - donné un avis favorable sur l'extension des réseaux de distribution d'eau et d'égout,
- fixé les conditions de vente du lotissement communal rue du Chalet à Châtillon,
- demandé la modification du plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographiques (PASH), rue de Rachecourt à Meix-le-Tige,
- modifié la taxe communale relative à la participation financière des bénéficiaires de permis de lotir ou de bâtir dans le coût des équipements collectifs d'infrastructure des terrains concernés,
- octroyé une subvention à l'« Association des Saint-Léger de

France et d'Ailleurs »,
- pris connaissance de la régularisation concernant la redevance au service incendie pour l'année 2006.

Le 13 février, le Conseil communal a :
- décidé de désigner un coordinateur sécurité dans le cadre du Plan Mercure et fixé les conditions de passation du marché de service,
- octroyé une seconde avance sur le déficit 2007 à l'ASBL Centre Sportif et Culturel de Saint-Léger,
- approuvé le budget annuel de l'ASBL Centre Sportif et Culturel de Saint-Léger - exercice 2008,
- décidé de se porter caution solidaire envers Dexia Banque S.A., à concurrence de 25.000 € dans le cadre de la demande de garantie d'emprunt sollicitée par l'Etoile Sportive de Châtillon,
- voté le budget communal 2008.

Le 16 avril, le Conseil communal a :
- procédé à la vérification des pouvoirs, prestation de serment et installation en qualité d'effectif d'un conseiller communal suppléant,
- approuvé la modification budgétaire du CPAS n° 1 - service ordinaire,
- voté une ordonnance de police,
- approuvé les projets éducatif et pédagogique 2008-2011 des écoles communales de Saint-Léger,
- désigné un représentant à l'Assemblée générale de l'A.S.B.L. « Logésud »,
- approuvé les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du secteur Assainissement d'Idelux du 29 avril 2008,
- approuvé le règlement portant sur la médiation dans le cadre des sanctions administratives communales (article 119ter de la nouvelle loi communale),
- ratifié l'Avenant 1 - 2007 relatif à l'année 2008 dans le cadre de la Convention passée avec l'ASBL PROMEMPLOI - Service « Accueil Assistance » - Communes partenaires du projet EQUAL «Une ardeur d'enfance»,
- ratifié l'évaluation environnementale du plan opérationnel wallon dans le secteur de la pêche,
- approuvé le devis de boisement n° 2604/999 et demandé un subside,
- décidé d'adhérer au réseau international des «Bourgmestres pour la Paix» et d'octroyer un subside,
- adapté le montant de la Cotisation annuelle à l'Association des Saint-Léger de France et d'Ailleurs,
- fixé la redevance communale sur les plaines de jeux,
- fixé les conditions d'achat d'une parcelle de 52a70 en zone agricole.

Le 26 mai, le Conseil communal a :
- pris acte de la déclaration d'apparentement d'un Conseiller communal,
- voté des ordonnances de police,
- n'a pas approuvé l'unique point porté à l'ordre du jour de l'Assemblée générale Extraordinaire de TELELUX,
- approuvé les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale Extraordinaire d'INTERLUX - Restructuration des activités d'exploitation des gestionnaires de réseau de distribution mixte (gaz et électricité) - dossier « NETWAL »,
- fixé le taux de la redevance communale pour le contrôle de l'implantation des nouvelles constructions,
- décidé de remplacer les conduites d'eau chaude et d'eau froide du Hall des Sports de Saint-Léger et approuvé les conditions de passation du marché de travaux,
- décidé de désigner un auteur de projet dans le cadre de travaux sur le lit du Ton et approuvé les conditions de passation du marché de service,
- décidé de désigner un auteur de projet dans le cadre de travaux de drainage du terrain B de MEIX-LE-TIGE et approuvé les conditions de passation du marché de service,
- décidé de vendre une parcelle communale et fixé les conditions de vente,
- décidé d'octroyer une subvention pour l'organisation de la fête de fin d'année le 27.06.2008 à l'Association des parents d'élèves de l'Ecole communale de Meix-le-Tige,
- approuvé la modification budgétaire n°1 - services ordinaire et extraordinaire,
- approuvé le compte de la Fabrique d'église de Saint-Léger - exercice 2007,
- n'a pas approuvé les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale Ordinaire de TELELUX,
- approuvé le Projet In-terreg IV dans le cadre du Réseau d'Accueil Préscolaire et Périscolaire - Agglomération Transfrontalière du PED,
- octroyé un subside de 125,00 € pour l'inauguration du 2e terrain de l'ES Châtillon,
- déclaré les emplois vacants pour l'année scolaire 2008-2009.

Le 18 juin, le Conseil communal a :
- approuvé les comptes annuels du C.P.A.S. - exercice 2007,
- approuvé la modification budgétaire n°2 (service ordinaire) et n°3 (service extraordinaire) du C.P.A.S. - exercice 2008,
- approuvé les points portés à l'ordre du jour des Assemblées générales Extraordinaire et Ordinaire de SOFILUX,
- approuvé les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale Ordinaire de l'Intercommunale A.I.O.M.S des Arrondissements d'Arlon et de Virton,
- approuvé les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale Ordinaire d'IDELUX,
- approuvé les points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale Ordinaire du secteur Finances d'IDELUX,
- approuvé les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale Ordinaire de l'Intercommunale AIVE,
- désigné un représentant communal à la Société Régionale Wallonne du Transport,
- approuvé le compte de la Fabrique d'église de Meix-le-Tige - exercice 2007,
- approuvé le compte de la Fabrique d'église de Châtillon - exercice 2007,
- approuvé le compte de l'église protestante luthérienne du

Pays d'Arlon - exercice 2007,

- voté diverses ordonnances de police,
- renouvelé la Charte pour la gestion forestière durable en Région Wallonne,
- décidé d'acheter un tracteur compact (mini) avec cabine intégrée et fixé les conditions de passation du marché de fournitures,
- décidé d'acheter et de placer des stores pour différents bâtiments communaux et fixé les conditions de passation du marché de travaux,
- décidé d'acheter une tondeuse et fixé les conditions de passation du marché de fournitures,
- décidé d'acheter des bordures en béton et du béton en vue d'aménager différents ilots ou chicanes et fixé les conditions de passation du marché de fournitures,
- approuvé l'état de martelage - exercice 2009,
- décidé de vendre une parcelle communale et fixé les conditions de vente,
- dans le cadre de la demande de permis de lotir de Monsieur et Madame CHAPLIER-BISSOT (futur lotissement CHAPLIER-BISSOT II) :
 - pris connaissance du résultat de l'enquête publique,
 - décidé de l'incorporation dans le domaine public de la voirie d'une bande de terrain à céder gratuitement à la Commune de Saint-Léger,
- voté le règlement communal relatif à l'exercice et à l'organisation des activités foraines et des activités ambulantes de gastronomie foraine sur les fêtes foraines publiques et le domaine public,
- modifié le nombre de périodes (morale non confessionnelle) reprises dans sa déclaration d'emplois vacants pour l'année scolaire 2008-2009,
- décidé d'organiser un cours d'anglais à partir de la 4e primaire dans les écoles communales de Saint-Léger.

3. A VENDRE : terrains à bâtir

La Commune de Saint-Léger vend 2 terrains situés dans le lotissement communal de la **rue du Chalet à Châtillon**.

Contenance des lots :

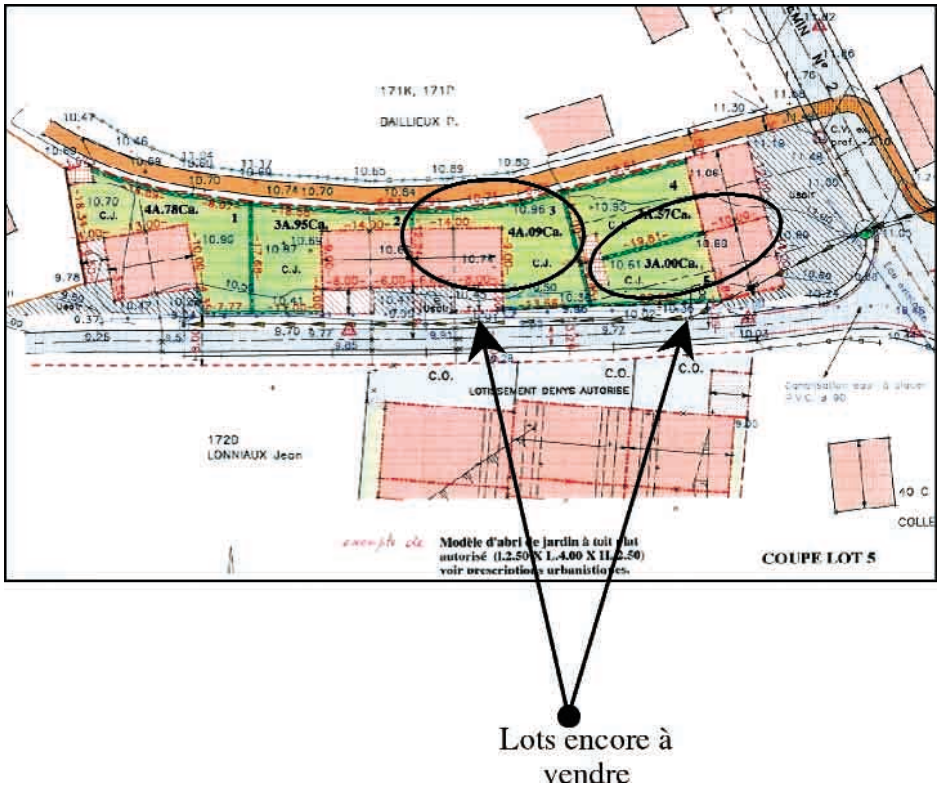
Lot 3 : 4 a 09 ca

Lot 5 : 3 a 00 ca

Liste des documents nécessaires à la demande d'achat d'un terrain à bâtir :

En plus de sa demande écrite d'achat d'un terrain communal à bâtir rue du Chalet à Châtillon, le demandeur devra fournir les **documents suivants** :

1. un document prouvant que le demandeur et/ou son conjoint ou assimilé ne sont pas propriétaires en communauté ou personnellement d'un immeuble bâti ou d'un terrain à bâtir, servant à l'habitation ou susceptible d'être habité par aménagement, que ce soit en pleine-propriété ou en usufruit (➔ bureau de l'enregistrement) ;
2. une attestation sur laquelle le demandeur s'engage à construire sur le terrain acquis une maison d'habitation, dans un délai de quatre ans à compter de la date de passation de l'acte d'achat du terrain ;
3. une attestation sur laquelle le demandeur s'engage à prendre sa résidence principale dans la maison construite, dès l'achèvement de celle-ci, et à la maintenir à la même adresse pendant 10 ans au moins ;
4. la preuve que le demandeur travaille depuis au moins deux ans (➔ attestation de l'employeur) ;
5. une composition de ménage (➔ secrétariat communal) ;
6. une copie certifiée conforme (➔ secrétariat communal) du dernier avertissement-extrait de rôle (les demandeurs bénéficiant de traitements, salaires ou émoluments exempts d'impôts nationaux devront produire une attestation du débiteur des revenus mentionnant la totalité de ces traitements, salaires ou émoluments perçus, de façon à permettre la détermination de la base taxable telle qu'elle se serait présentée si les revenus concernés avaient été soumis à l'impôt sous le régime du droit commun).



Lots encore à vendre

Si vous êtes intéressé(e) par l'achat de l'un de ces terrains, n'hésitez pas à venir consulter, à l'administration communale :

- le règlement communal régissant l'attribution de ces terrains,
- le plan du lotissement,
- les prescriptions urbanistiques relatives à ce lotissement.

Pour tout renseignement ou question éventuelle, merci de prendre contact avec M. Julien VILFROY

(tél. : 063/23.92.94

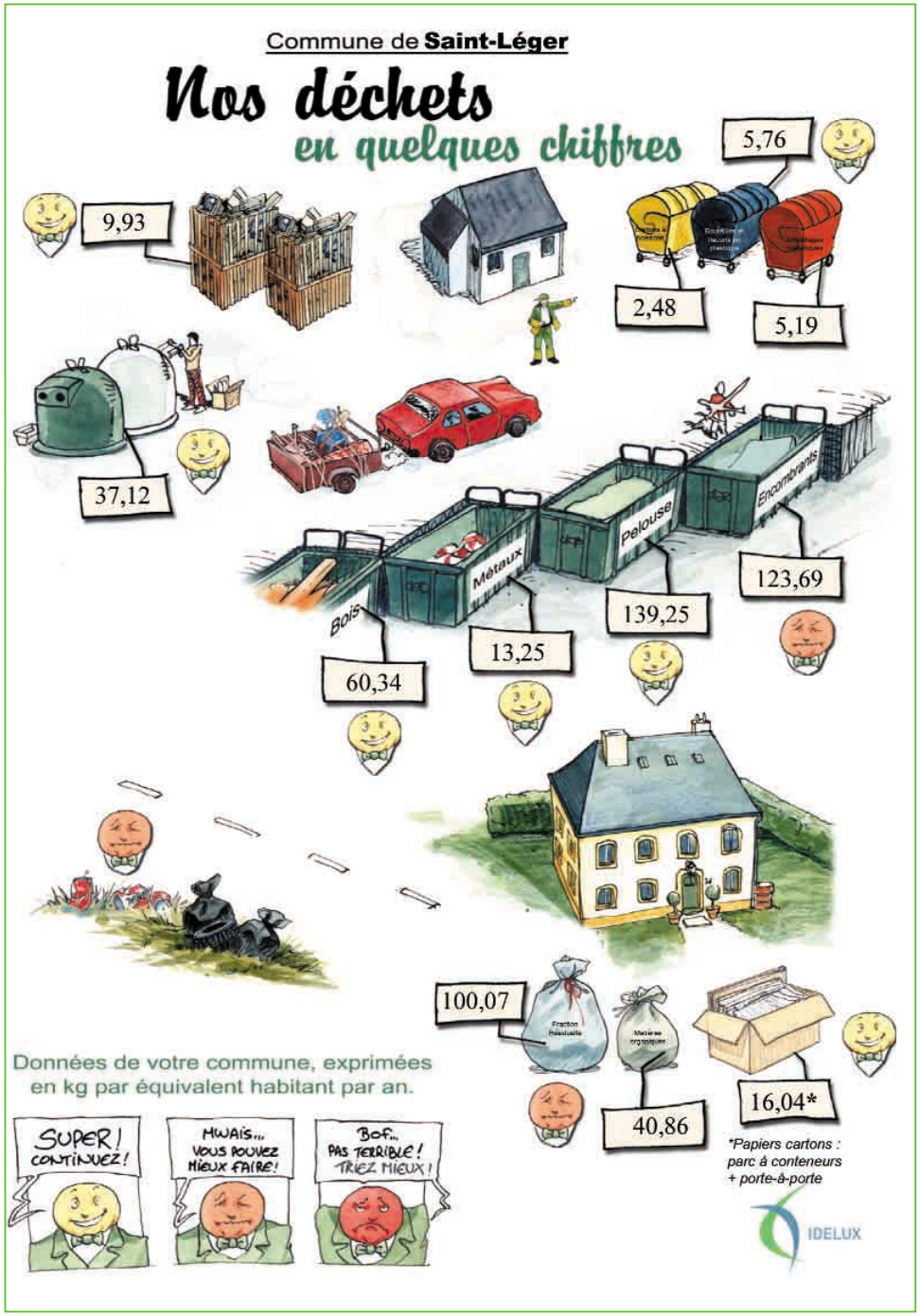
ou julien.vilfroy@publilink.be).



4. Infos : nos déchets

Le tri des déchets en 2007 sur la commune de Saint-Léger

Analyse des apports au parc à conteneurs, aux bulles à verre et aux collectes en porte-à-porte (papiers-cartons, matières organiques, fraction résiduelle et encombrants)



Points forts

Les matières recyclables déposées au parc à conteneurs sont en augmentation.

Au niveau des collectes de papiers/cartons organisées en porte-à-porte par les associations de parents d'élèves, ces matières sont en augmentation depuis plusieurs années.

Continuez ainsi !

Point faible

Les quantités de **matières organiques** collectées sélectivement en porte-à-porte ont **diminué** de 5 %.

N'oubliez pas que les **langes d'enfants** doivent maintenant être déposés dans les sacs bios pour être valorisés.

Les efforts de tri déjà consentis doivent être soutenus !

Pour préserver l'environnement, chaque geste compte… à commencer par le vôtre. **Triez vos déchets !** Encore mieux : évitez d'en produire en réutilisant ou en consommant différemment.

Savez-vous que :

Dans une commune de 10.000 habitants, si 5 ménages brûlent leurs déchets dans leur jardin, ils émettront autant de dioxines que tous les concitoyens réunis dont les déchets sont incinérés dans un incinérateur moderne !

Etude RDC-Environnement et IGEAT pour l'OWD – rapport final – mars 2007

Une question ? Une remarque ?

N'hésitez à pas contacter votre conseiller en environnement :
Arnaud LEIJDECKERS au 063 42 00 84 - arnaud.leijdeckers@idelux-aive.be - www.idelux-aive.be



LES LANGES SE COMPOSTENT !

Depuis 2006, nous vous demandons de placer vos langes d'enfants avec les déchets organiques et non plus avec les déchets résiduels. Voici quelques explications complémentaires.

DES MATIERES BIODEGRADABLES

De quoi est essentiellement constitué un lange ? De cellulose et d'un film plastique pour rendre le tout… bien étanche !! Excepté le film plastique, toutes ces matières, y compris son contenu sont biodégradables ! Alors, pourquoi continuer à mettre ces déchets en centre d'enfouissement technique alors qu'on peut les valoriser ?

L'Intercommunale a donc décidé de développer progressivement le compostage des langes. Et ça marche ! Il n'y a aucun impact négatif sur la qualité du compost produit (lors du compostage la température monte à 70°C ce qui permet de tuer tous les germes pathogènes). Le film plastique qui reste est enlevé mécaniquement lors de l'affinage du compost.

BIENTOT BIOMETHANISES

Le compostage des langes concerne maintenant les 55 communes affiliées au Secteur Assainissement d'Idelux. Cette nouvelle filière de valorisation sera optimalisée grâce au procédé de « biométhanisation ».

Ce nouvel équipement, installé à Tenneville, traitera spécifiquement les déchets fermentescibles par un procédé biologique naturel de fermentation. En plus de la production d'un « digestat » (compost) valorisable en agriculture, Idelux produira du biogaz qui sera lui aussi valorisé sous forme d'énergie renouvelable.

Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme !

5. Pour un cadre de vie plus agréable

Quelques images valent mieux que de longs discours…





6. Biocides et pesticides : pas sans risques !

Le recours aux biocides et pesticides ne s'impose pas toujours. Un guide épingle quelques astuces dans le but d'éviter leur emploi irréfléchi et afin de manier ces produits en toute sécurité. Il est disponible gratuitement auprès du SPF « Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement » ; il peut aussi être téléchargé via le portal du SPF sur **www.prpb.be**.

service public fédéral
SANTE PUBLIQUE,
SECURITE DE LA CHAINE ALIMENTAIRE
ET ENVIRONNEMENT

Pour toute commande, adressez-vous au guichet d'information de la DG Environnement :
Par E-mail : **info_environnemnet@health.fgov.be**
Par Fax : 02 524 95 27
Par Téléphone : 02 524 95 26



7. Le Patro de Saint-Léger ASBL : un objectif ambitieux, une pédagogie pertinente et une équipe engagée

L'Equipe Patro de Saint-Léger ASBL, c'est ...

Plus de 40 patronnés motivés venant des villages de Châtillon, Meix-Le-Tige, Mussy-la-ville, Willancourt et Saint-Léger.



Des parents présents lors des débuts de nos rassemblements pour échanger quelques conseils, et informations avec l'équipe animatrice de leur enfant.

Des anciens méritant toute notre gratitude sans qui le Patro Saint-Louis n'existerait pas ou plus.



De nombreuses associations de la Commune toujours prêtes à donner un bon coup de pouce dans les organisations plus conséquentes.

Une équipe d'animation bien étoffée composée de 19 animateurs dont 4 chefs de section. Animateurs brevetés pour certains et en cours de formation pour les autres

Un comité expérimenté et de bon conseil composé de parents et d'anciens se réunissant tous les 2 mois pour organiser les grandes activités, échanger des points de vue et apporter une œil extérieur.

Des activités hebdomadaires le dimanche après-midi en respect des différentes tranches d'âge

Votre enfant évolue. A chaque âge, ses besoins et ses centres d'intérêt changent. Soucieux de cette évolution, les enfants sont répartis en sections et l'animation proposée au Patro se base sur un axe pédagogique par tranche d'âge. C'est la ***Ligne de Croissance Patro***.

De 4 à 6 ans : Les « Poussins »

Pour eux, venir au Patro, c'est découvrir un ailleurs, les autres! Les animateurs se fixent comme objectif de sécuriser les enfants, de les aider à s'épanouir et de leur faire découvrir le monde qui les entoure. Ils les invitent progressivement à s'ouvrir aux autres et à prendre goût aux activités du Patro. Animatrices : Séverine Thomas (0496 409678) ; Sarah Delguste (Libellule) ; Fanny Crélot (Okapi)

De 6 à 9 ans : Les « Benjamins » et les « Benjamines »



Ont une imagination débordante. L'animation de cette section est axée sur le développement de la créativité par le biais d'activités qui permettent aux enfants d'exploiter leur imaginaire. Animateurs : Ivana Mailleux (0494 222070) ; François Bosquet; Sébastien Jacquemin; Félix Mailleux

De 9 à 12 ans : Les « Chevaliers » et les « Etincelles »

Grandissent dans la solidarité, la créativité et la découverte. Ensemble, ils sont appelés à vivre des activités où la solidarité et l'esprit d'équipe soudent le groupe. Chacun doit se sentir intégré en développant ses compétences avec les autres. Animateurs : Jonathan Petit (Daim) (0495 731258) ; Noélie Dominicy (Alpaga) ; Adrien Lambert ; François Delguste ; Marie Debecker ; Thomas Delobbe : Elisabeth Thomas (Axis).

De 12 à 16 ans : Les « Conquérants » et les « Alpines »



Grandissent par l'expression, la solidarité, la créativité et la découverte, et vivent les rites dans l'univers de la montagne. La vie dans la section les aide à se construire et à s'affirmer en favorisant l'expression sous toutes ses formes, en développant aussi le sens de l'écoute des autres et la communication au sein du groupe. Cette année, le projet 12-16 s'est fixé de partir à l'étranger. Au grand projet, les grands moyens : vente de jus de pomme, porte à porte proposant des gaufres maisons, vente de maitrank, emballage de course au pall center, spar Virton,... rythment la vie de la section sans passer à côté de moments détentes (paintball, hike aventure, bivouac, ...). Animateurs : Marvin Klein (0477 414348); Axelle Cravatte (Sika) ; Aurélie Monhonvalle (Burmilla) ; Jérémy Lambert

Un mois, une activité extraordinaire



- *Septembre* : activité de reprise – goûter parent
- *Octobre* : marche de nuit (plus de 250 marcheurs) co-organisée avec les Clubs des jeunes de Meix-Le-Tige et Châtillon
- *Novembre* : formation R1 et R2 aux sources à Virton (brevet animateur)
- *Décembre* : invitation de Saint-Nicolas afin de parcourir le village



- *Fin décembre* : Corrida (record battu du nombre de participants en 2007) co-organisée avec le Syndicat d'initiative et les coureurs
- *Janvier* : ramassage de sapins de Noël



- *Février* : goûter des parents – activité de reprise
- *Avril* : grand feu
- *Mai* : excursion Patro.
- *Mai* : rassemblement régional des Patros Sud Lux à Clairefontaine : Rencontre de 17 Patros au milieu des ruines de l'abbaye…
- *Juin* : souper de fin d'année et karaoké
- *Juillet – aout* : camps

Du côté du conseil d'administration...

Stéphane Hardy (Président - Suricate)
00352 621 492 106

Elisabeth Thomas (Vice-présidente - Ax
0495 721694

Fanny Crélot (Secrétaire – Okapi)
0498 736609

Thomas Stéphanie (Trésorière)
0499 240676

Henri-Olivier Poncelet
(Commissaire au compte - Abyssin)
0476 731269



8. Communiqué de presse

Province de Luxembourg

Jeunes en action, Jeunes de solutions ! Renouvellement du Conseil provincial des Jeunes Législature 2008-2010

Tu es un jeune motivé ? Tu as envie de réaliser des projets, de vivre de nouvelles expériences et de rencontrer d'autres jeunes? Tu es né entre le 1er janvier 1992 et le 31 décembre 1993 et domicilié dans l'une des 44 communes de la province de Luxembourg ?

Alors le Conseil Provincial des Jeunes (CPJ) est fait pour toi ! Pendant 2 années tu auras l'occasion de représenter les jeunes de ta commune au sein du CPJ. Tu pourras mener des projets, apprendre à écouter, à informer, à entreprendre, à prendre la parole en public, à organiser, à proposer, à débattre, à découvrir …

Pour vivre cette expérience enrichissante avec d'autres jeunes et représenter tous les jeunes de la province, il te suffit d'envoyer ta candidature à l'Administration provinciale, à l'attention de Monsieur Pierre-Henry GOFFINET, Greffier provincial, Place Léopold 1 à 6700 Arlon ou par télécopie au 063 22 57 57 ou par mail à l'adresse suivante greffier.provincial@province.luxembourg.be avant le 9 septembre à minuit avec une copie de ta carte d'identité et une présentation de ton 'programme' (les sujets qui te tiennent à cœur et que tu souhaites défendre si tu es élu !).

Des élections auront ensuite lieu dans ta commune le mercredi 17 septembre et tous les jeunes nés entre le 1er janvier 92 et le 31 décembre 93 pourront aller voter pour toi ou un autre candidat à la maison communale. Il faudra donc que tu fasses campagne car un seul jeune sera élu par commune et les candidats non-élus deviendront suppléants.

Les résultats seront annoncés le 24 septembre et les 44 élus seront installés pour le mercredi 8 octobre à Arlon dans la salle du Conseil provincial des adultes. Tu commenceras ensuite la législature par un stage de 3 jours pendant le congé de Toussaint avec tous les membres du Conseil provincial des Jeunes.

Plus d'info ?

Vinciane GEORGES ou Nicolas DALAIDENNE, Coordinateurs du CPJ
0800 / 92 152 (numéro gratuit) ou
cpj@province.luxembourg.be
www.province.luxembourg.be
(rubrique Conseil provincial)
www.cpjssez-vous.cowblog.fr (Blog du CPJ)
Province de Luxembourg - Conseil provincial des Jeunes
Place Léopold 1 Tél. : 0800 92 152
courriel : cpj@province.luxembourg.be
6700 ARLON Fax : 061 61 00 52
site internet : www.province.luxembourg.be
(rubrique Conseil provincial)

9. Service Accueil et Prévention : bilan d'activités 2003-2007

Service Accueil et Prévention

Bilan d'activités 2003-2007

En 2007 le SAP fêtait ses cinq ans ! Cinq années déjà que ce dispositif devenu incontournable propose son aide au niveau des Communes d'Aubange, Messancy, Musson et Saint-Léger.

Ceux et celles, jeunes ou adultes, confrontés à la problématique des consommations abusives (alcool, drogues, médicaments…) ainsi qu'aux toxicodépendances et qui ont fait appel à l'intervenant psychosocial responsable de ce service savent de quoi il retourne.

Pour les autres, voici un aperçu chiffrés des interventions menées dans le cadre de ses missions au fil du temps.

Pour 2007, nous comptions un total de 165 personnes différentes se trouvant en suivi ou ayant des contacts réguliers avec nous. Parmi eux, on retrouve 67 usagers de produits psychotropes qui ont généralement entre 17 et 30 ans (près de 70%) et qui sont principalement des hommes (67%). La majeure partie des demandes d'aide qui aboutissent au SAP concernent l'usage d'héroïne (31%), d'alcool (30%), de cannabis (26%) et de cocaïne (8%).

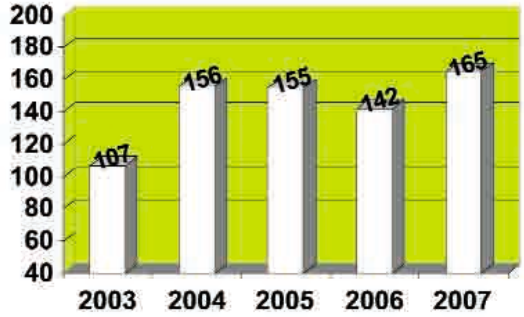
A cela s'ajoutent encore près de 600 personnes qui ont bénéficié d'une information spécifique lors d'une conférence, d'un module de sensibilisation ou d'une soirée-débat sur les assuétudes.

Service public actif en matière d'assuétudes et de toxicodépendance

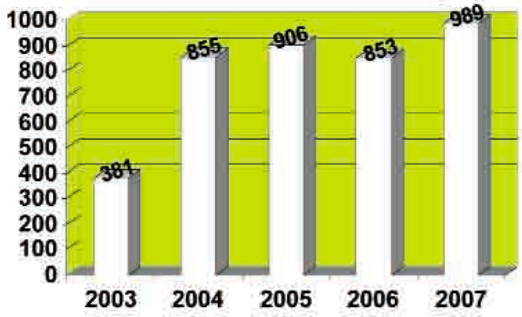
- ***Soutien :*** *suivis familiaux et Groupe d'Entraide Parents*
- ***Aides :*** *accueil individuel des usagers et orientation thérapeutique ou médicale*
- ***Prévention :*** *actions préventives diverses et information spécifique « Drogues »*

Service Accueil et Prévention :
Michaël MATHIEU
tél : 063 / 38 87 16

Total des personnes en contacts individuels ou familiaux avec le SAP



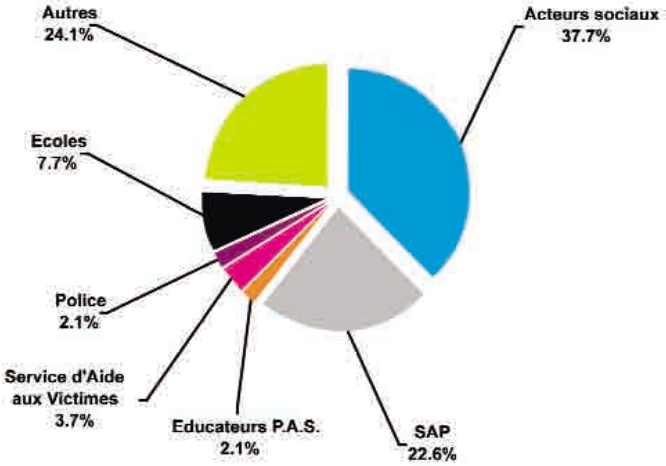
Nombre d'interventions enregistrées



En ce qui concerne les nouveautés 2007, notons la création de la fameuse rubrique «idées reçues» qui paraît désormais dans les quatre bulletins communaux et la possibilité, dans le cadre du nouveau Plan Stratégique de Sécurité et de Prévention 2007-2010, de faire appel au SAP pour une orientation spécifique en cas de situation de décrochage grave (social, familial) d'un mineur d'âge.

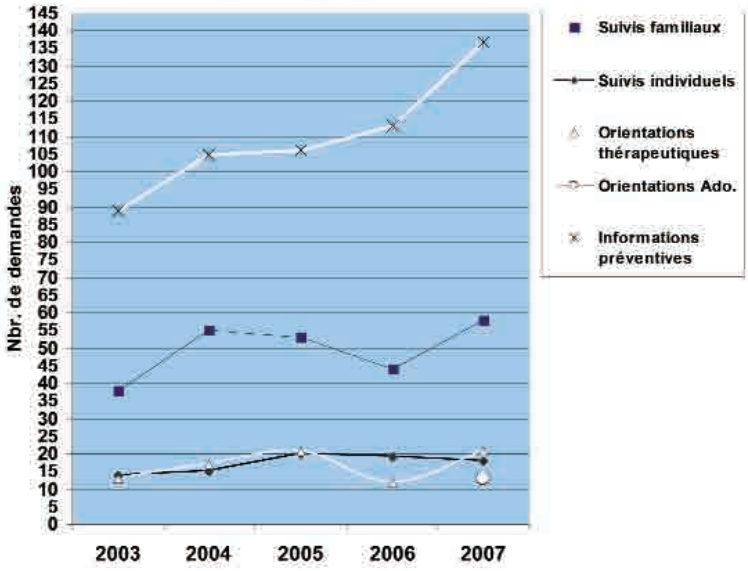
La principale source de relais reste logiquement les intervenants sociaux des services locaux (CPAS, Aide à la Jeunesse, etc.) qui approche des 40%. Parmi ceux-ci nous pouvons souligner l'importance jouée par les médecins généralistes qui sont actuellement à l'origine d'un quart des orientations totales de patients pour une prise en charge par le service.

Provenance des personnes orientées vers le SAP



Les suivis familiaux et les interventions préventives sont en évolution plus ou moins constante depuis 2003, les orientations thérapeutiques accusent la même tendance mais semblent se stabiliser, quant aux suivis individuels ils sont stables depuis 2005. Les orientations d'adolescents ne sont bien sûr visibles que pour 2007 puisque nous ne les enregistrions pas en tant que tel auparavant.

Evolution des différents types d'interventions



Nous vous remercions pour votre confiance et vous donnons rendez-vous cet automne pour une nouvelle rubrique thématique.

Service **A**ccueil et **P**révention

idées reçues

« Tous les drogués sont des dealers »

Si chaque consommateur dealait et créait lui-même plusieurs nouveaux dealers et ainsi de suite, il n'y aurait très vite que des dealers sur l'ensemble de la planète. ***Beaucoup de consommateurs de drogues ne revendent pas à d'autres.*** *De plus, la plupart des gens (même les jeunes) ne sont tout simplement pas intéressés d'acheter de la drogue même si on leur en propose.*





« Le cannabis : 3 grammes, c'est légal ! »

Le cannabis est toujours un produit illégal en Belgique. *Il est interdit d'en posséder, même 3 grammes. Il y a cependant une certaine tolérance envers un consommateur (qui n'est ni vendeur, ni dealer...) de plus de 18 ans qui ne possède que cette quantitée de « beuh » sur lui. Ceci n'est vrai que dans certaines circonstances (pour usage privé, sans troubles de l'ordre public, sans présence de mineurs d'âge, en dehors des lieux qu'ils fréquentent, etc.) qui ne sont pas toujours claires et qui peuvent induire en erreur beaucoup de personnes. Quoiqu'il en soit, sur notre arrondissement judiciaire, un P.V. sera généralement dressé pour identification même s'il n'y a pas de poursuites en Justice.*

« On commence par un joint et on finit à l'héroïne »

Faux ! *C'est ce qu'on a appelé la « théorie de l'escalade » : le cannabis mènerait inévitablement à l'héroïne. Pourtant la réalité et les statistiques le prouvent,* ***l'immense majorité des fumeurs de joints ne touchera jamais à l'héroïne. Les drogues ne sont pas des produits magiques qui décident à la place de l'individu.***



Principaux services proposés :

- *Actions préventives diverses en matière d'assuétudes et de toxicodépendance*
- *Entretiens d'information et de sensibilisation en individuel ou en famille.*
- *Suivis psychosociaux (usagers et proches).*
- *Orientations thérapeutiques et médicales personnalisées.*

Service Accueil et Prévention :
Michaël MATHIEU
tél : 063 / 38 87 16

SAP

Infor drogues :
tél : 02 / 227 52 52

infor drogues

« Tous les consommateurs d'héroïne ont commencé par un joint »

En fait, les statistiques montrent que ***la majorité des premières consommations de drogues sont le tabac et l'alcool.***

Ces consommations ne débouchent pas forcément sur la consommation d'autres drogues. La plupart des consommateurs d'héroïne ont donc « commencé » par le tabac et/ou l'alcool plutôt que par le cannabis.

VIE SPORTIVE



10. Avis aux représentants des clubs sportifs de la commune de Saint-Léger

Dans le but de compléter et mettre à jour les informations du **cadastre des sports**, le secrétariat communal invite les représentants de tous les clubs sportifs implantés sur le territoire communal à nous communiquer toutes les informations sur les activités dont ils s'occupent.

Plus d'informations :

- Le cadastre des sports est consultable à l'adresse suivante: **http://infrasport.pouvoirslocaux.wallonie.be/CADSPORT/index.jsp**
- Secrétariat communal de Saint-Léger, M. Julien VILFROY (tél. 063/23.92.94. **Mail : julien.vilfroy@publilink.be).**

Les informations à nous communiquer sont les suivantes :

Site sportif	*Adresse (accès principal)*	*Personne de contact (secrétaire)*	*Infrastructure sportive*
- Dénomination - Surface (m^2) - Reconnu par la Communauté Française (oui ou non) - Site Web - Propriétaire - Gestionnaire	- Type d'accès - Rue - Numéro de police - Boîte postale - Code postal - Commune	- Nom - Prénom - Titre - Téléphone - Fax - GSM - Courriel - Rue - Numéro de police - Boîte postale - Code postal - Commune	- Type de l'infrastruc-ture - Dénomination

11. Trophée commune sportive : Marche en Famenne, le 27 septembre 2008



Le 27 septembre prochain aura lieu la 12e édition du Trophée commune sportive ; 30 activités sportives seront organisées pour toute la population. Notre commune participe depuis quelques années à ce Trophée et a terminé à la 13e place l'année dernière. Un voyage en bus sera organisé, chacun y est le bienvenu ! Il est à noter que chaque participation citoyenne rapporte des points à sa commune ! Un toute-boîte vous informera prochainement des détails concernant cette organisation.

PATRIMOINE



12. Restauration de la Croix du Moulin

Nous tenons à remercier l'initiative de M. Firmin SOBLET de CHATILLON qui a repeint la croix du Moulin à l'entrée du Village et ce, bénévolement. Cette croix était autrefois en bois et entourée de 4 tilleuls. Elle a été placée en 1920 par l'Abbé GOFFETTE et restaurée en 1932 (construction en pierre actuelle). Merci pour cette initiative qui contribue à améliorer le cadre de vie de nos 3 villages ! Une commune où il fait bon vivre, c'est une commune où chacun s'y sent impliqué.

Il est agréable de voir ce genre d'initiative citoyenne qui fait un beau pied de nez à tous les dépôts sauvages et aux dégradations que l'on peut malheureusement encore trop souvent constater. D'autres initiatives de ce genre sont à souligner, notamment la restauration de la Chapelle du Moulin, nous y reviendrons dans le prochain Infocommune.





12. Faire le malin est le propre de tout imbécile

Samedi 11 octobre à 20.00 et dimanche 12 octobre à 15.00
Salle communale St-Léger
Adultes : 12 € (prévente 10 €) Etudiants : 10 € (prévente 9 €)
Réservations au 063/23.90.60 ou 063/23.97.54
Organisation : S.I. de Saint-Léger en Gaume ASBL



Stéphanie Van Vyve, Dominique Rongvaux et Valéry Massion se sont emparés de quatre pièces en un acte de Georges Courteline.

A l'homme de plume s'efforçant de ramener à la raison une épouse aussi dépensière qu'ingénue, succède une fonctionnaire tire-au-flanc multipliant jusqu'à l'absurde les motifs d'absence. Suit un couple au lit, dont le mari fait à sa femme une lecture parsemée de sous-entendus grivois. Enfin une scène de jalousie nous brosse le portrait d'un époux fanfaron et couard face à la prétendue infidélité de son épouse.

Emblématiques de la bêtise humaine, mais dépeints avec tendresse, ces personnages semblent avoir traversé le temps sans prendre une ride. Nos deux comédiens les interprètent joyeusement, rythmant l'ensemble par des transitions chantées et des changements acrobatiques de costumes. Mélangeant les éléments contemporains et les accessoires d'époque, la mise en scène jette un regard décalé sur ce texte classique en s'inspirant des Monty Pythons. Un spectacle pétillant, frais et léger comme une coupe de champagne.

De Georges Courteline (1858-1929)
Avec Stéphanie Van Vyve et Dominique Rongvaux
Mise en scène de Valéry Massion

13. Agenda de la galerie Franmi-donpedro

Expositions

Septembre 2008 : Annick de Becker

Octobre 2008 : Vêtements de haute couture avec Yave styliste de Bruxelles et aquarelle de Sosson.

Novembre 2008 : exploitation de la forêt: peinture animalière sur feuilles d'arbre de Michèle Becker de Crouseilles (Marseille) et sculptures de Claude Goffinet de Saint Remy.

Décembre 2008 : Cravatte Laetitia (tableaux pour enfants) - Henry Dominique (vitraux).

Stages - cours

Durant l'année : cours de théâtre.

Congé de Toussaint : du 27 au 31 octobre 2008. Stage culturel nouvelle mouture : Percussions des Caraïbes par M. Lay et création d'illustration d'un livre personnages et décor par Leatitia Cravatte.

30 septembre et 01, 02, 03 octobre 2008: sculpture de fruits et légumes : par Max Timbert d'Avignon.

04 octobre 2008 : fabrication de Bijoux en perles (accessoires mode) par Yave et Caroline Bignon de Bruxelles.

11 et 12 octobre 2008 : laine feutrée fabrication de chaussons à votre pointure: par Violaine Morelle.

11 et 18 octobre 2008 : formation à l'art du conte : par Warnier Michèle.

25 octobre 2008 : décoration florale évènementielle : par Yannick Ligot.

25 et 26 octobre 2008 : patine sur meubles : par Françoise Deneyer.

25 et 26 octobre 2008 : expression du corps et comedia : par don Pedro un premier module de deux jours

08 novembre 2008 : patine sur meuble : par Françoise Deneyer : uniquement la phase finale de la patine pour des meubles préparés.

08 novembre 2008 : laine feutrée : réalisation d'un chapeau : par Violaine Morelle.

09 novembre 2008 : laine feutrée : réalisation d'une marionnette : par Violaine Morelle.

15 novembre 2008 : laine feutrée : crèche en laine feutrée (travail de la laine feutrée à l'aiguille : personnages) : par Violaine Morelle.

16 novembre 2008 : laine feutrée : sac nouveau modèle en laine feutrée : par Violaine Morelle.

22 - 23 novembre et 29 - 30 novembre 2008 : stylisme avec Yave les samedis, dimanches : réalisation de son vêtement de fête haute couture (de 8h00 à 17h00).

*** **les 29 et 30 novembre 2008** : décentralisation Laine feutrée sur Assenois (Neufchâteau) voir ci-dessous.

29 - 30 novembre 2008 : suite (rappel) - stylisme avec Yave les samedis, dimanches : réalisation de son vêtement de fête haute couture (de 8h00 à 17h00).

Renseignements et inscriptions au
0496/30 88 07 ou 063/22 15 08
Sur le site www.franmi-donpedro.be



14. La stérilisation du chat

Stériliser, une nécessité



Un chat aime flâner à l'extérieur et rencontre donc régulièrement ses congénères. Une simple stérilisation peut éviter de nombreux problèmes « indésirables ». Un chat est déjà fécond à partir de l'âge de 6 mois et peut avoir 2 à 3 portées par an. Une femelle non stérilisée pourrait donc, au total, mettre au monde une centaine de chatons. Le nombre de chats « abandonnés » augmente proportionnellement avec le nombre de naissances. Les asiles ne peuvent faire face à cet afflux de chats. De plus, les animaux errants sont aussi plus susceptibles de développer des maladies contagieuses. L'euthanasie est dès lors souvent considérée comme la seule solution. En Belgique, chaque année, quelque 15.000 chats meurent prématurément de cette façon.

« *La décision de stériliser votre chat relève du bon sens et est une bonne chose pour le bien-être des animaux* ».

Alternatives ?

La stérilisation *est la meilleure solution pour s'attaquer à la surpopulation féline et diminuer le nombre de cas d'euthanasie forcée.*

Des chiffres éloquents

1 + 1 = 6 chez les chats, et même deux fois par an! Ainsi, un seul couple de chats peut donner naissance à 8 chatons par an. Avec les parents, cela fait donc 5 couples !

Après 2 ans : 5 x 8 = 40 chatons, qui forment avec leurs parents 25 couples

Après 3 ans : 25 x 8 = 200 chatons, qui forment avec leurs parents 125 couples

Après 4 ans : 125 x 8 = 1000 chatons, qui forment avec leurs parents 625 couples

Après 5 ans : 625 x 8 = 6250 chatons! Etc.

Contact :

Direction générale Animaux, Végétaux et Alimentation
Service Bien-être animal et CITES
Place Victor Horta 40, bte 10
1060 Bruxelles
Tél. : 02/524.74.11
Fax : 02/524.74.48
mail : protectionanimale@health.fgov.be



Naissances

21.05.08 : GERONDAL Romain, fils de Luc et de HUYBRECHTS Flore, de Saint-Léger

05.06.08 : VANDERHAEGHEN Alexandra, fille de Yannick et de TRINTELER Florence, de Saint-Léger

10.06.08 : FONTAINE Erine, fille de Cédric et de HESPEL Ségolène, de Saint-Léger

09.07.08 : PIRLOT Eric Junior, fils d'Eric et de LORDONG Francine, de Meix-le-Tige

15.07.08 : CHEVIGNE Tom, fils d'Andy et de SOBLET Katleen, de Saint-Léger

18.07.08 : COLLET Corentin, fils de Christophe et de THOMAS Nadège, de Meix-le-Tige

21.07.08 : PEIFFER Hugo, fils de Christophe et de RENSON Marie-Line, de Meix-le-Tige

25.07.08 : TRIPPUTI Luca, fils de Luigi et de ANCION Céline, de Saint-Léger

31.07.08 : CHAPLIER Lucas, fils de Simon et de HARTMAN Nathalie, de Saint-Léger

Mariages

31.05.08 : BRAGARD Vincent et RAEMDONCK Alexia, de Châtillon

07.06.08 : GREGOIRE François et JOURDAN Caroline, de Châtillon

08.08.08 : THOMAS Olivier et MALCOURANT Marie-Line, de Saint-Léger

09.08.08 : VAN DAMME Frédéric et NOTAY Dominique, de Châtillon

Décès

17.05.08 : JONGEN Maurice, époux de GUIOT Marguerite, de Saint-Léger

20.05.08 : SOSSON Charles Raymond, veuf de SOSSON Marie, de Châtillon

29.05.08 : LONNIAUX Jean, de Châtillon

30.05.08 : CHEVET Jean-Marie, de Saint-Léger

16.06.08 : GLOUDEN Jean-Claude, époux de GOBERT Francine, de Saint-Léger

29.06.08 : SCHMIT Jean-Pierre, veuf de ANSTETT Mathilde, de Châtillon

19.07.08 : RONGVAUX Raymond, époux de CALCOEN Yvonne, de Saint-Léger



Dès septembre : Reprise des cours du Gymnaclub, tous les mercredis à 19h45. Gym d'entretien, abdos, fessiers, cardio. Rens. : 063/23.93.34 ou 063/22.32.80.

5,6 et 7/9/2008 : Fête de Châtillon. Vendredi : soirée forfait, Samedi : tuning et Grand Bal, Dimanche : course de brouettes suivi d'un bal musette et d'un concert pop rock. Organisation : Club des Jeunes. Rens. : 0497/94.27.19.

7/9/2008 : Tournoi communal de Tennis de table, complexe sportif de St-Léger. ORG. : TTC, Rens. : 063/43.43.14.

07 et 14/09/2008 : exposition - venez admirer les œuvres des artistes de la commune. Les dimanches 07 et 14 septembre 2008, de 14h00 à 16h00 - S.I. de Saint-Léger en Gaume. Entrée libre. Rens. 063/23.94.51.

13 et 14/09/2008 : Fancy-fair de l'Ecole libre, Saint-Léger. Rens. : 0477/46.10.31.

20/09/2008 : CONCERT BELGO-LUXO-FRANCAIS : concerts par une société belge, par la société luxem-bourgeoise de Beckerich, par la société française de Gorcy. Entrée gratuite. ORG. Fanfare communale, Saint-Léger. Renseignements : 063/23.91.82.

20/09/2008 : Concert des Diapasons à Meix-Le-Tige, 20.00, cercle.

21/09/2008 : Allure Libre « Jean-Claude Feller » 5 et 10 kms, départ 10.00 à l'école communale de Saint-Léger. ORG. Comité de parents de l'école communale.

21/09/2008 : deuxième « faites du miel » dès 9.00, complexe sportif et culturel de Conchibois. ORG : Commune de St-Léger, SI de St-Léger en Gaume ASBL, avec la collaboration de différents mouvements associatifs.

27/9/2008 : Trophée commune sportive (cf. article ci-dessus).

27/09/2008 : cours de danse country salle communale de Châtillon, repas chili et concert avec les Virginiens. Cours gratuit, repas 6 €, entrée bal 3 €. Org. S.I. Châtillon.

04/10/2008 : Choucroute de la Grand'fête organisée par L'harmonie Royale Sainte-Cécile. Dès 19H30 au Cercle Saint-Louis. Animation : Orchestre Promenade. Invitation cordiale à tous. Rens. Henriette PECHON 063/23.91.34.

04/10/07 : Deuxième grande Marche de Nuit organisée par la jeunesse communale (Patro, CDJ Châtillon et CDJ Meix). Départ en bus : Local Patro de 18.00 à 21.30. Restauration gaumaise, animation multiple, cor de chasse, … Une balade nocturne à faire en famille. Paf : adultes : 3€; efts :2€. Rens. : Hardy ST. 00352/621/492.106.

11 et 12/10/2008 : Théâtre "Faire le malin est le propre de tout imbécile" avec Dominique Rongvaux et Stéphanie Van Vyre ; le samedi 11 octobre 2008 à 20 h et le dimanche 12 octobre 2008 à 15 h. Salle communale rue du Château à Saint-Léger. Adultes 12 € (prévente 10 € ; Etudiants + 12 ans : 10 € (prévente 9 €). Préventes à la librairie "L'Apostrophe" de Saint-Léger. Réservation: Rongvaux Christine (063/23.90.60), Petit Pascale (063/23.97.54).

13/10/2008 : conférence gratuite « Comment récolter, conserver et transformer les fruits du verger ». 20h, salle communale de Châtillon. Org. : Cercle Horticole La Roseraie, Rens : 063/239334.

17, 18 et 19/10/2008 : Fête à Meix-Le-Tige : bal du CDJ le vendredi ; bal neige le samedi et concert à 17h + Goûté à 16h30 le dimanche. Org. : Cercle et CDJ. Rens. : 0498/39.97.84.

18/10/2008 : grand concert commun de la Fanfare Communale et de l'Harmonie Royale Sainte-Cécile de Saint-Léger - 20 heures, au Centre sportif et culturel de Saint-Léger.

19/10/2008 : Concert de la fête organisé par les Diapasons, salle du cercle, Meix-Le-Tige. Rens. : 063/23.51.84.

25/10/2008 : tournoi interscolaire de Basket organisé par le RBCsl, complexe sportif de Conchibois, 063/22.34.70.

6/11/2008 : conférence gratuite « L'arbre et la vie », 20h, Cercle de Meix-Le-Tige. Org. : Cercle Horticole La Roseraie, Rens : 063/239334.

21/11/2008 : Soirée ORVAL et BEAUJOLAIS NOUVEAU. Planchette de dégustation. Organisation: F.S. LE GAUMAIS SAINT-LEGER.

22/11/2008 : Fête de la Saint-Cécile, souper dansant dès 20 heures au Cercle Saint-Louis. Rens. : 063/23.91.34.

22/11/2008 : Souper Choucroute organisé par le RBCSL, salle communale de Châtillon. Rens. : 063/22.34.70.